

Introduction à la philosophie politique

de Charles De Koninck

Par Jacques Vallée

En hommage à la mémoire de
Marie Verplancke
et de Zoé Decruydt

* Avec l'amabilité de l'auteur et de l'éditeur, nous reproduisons ici l'introduction écrite par Jacques Vallée lors de la réédition de l'ouvrage de Charles De Koninck intitulé *Tout homme est mon prochain* (PUL, 2009).

Il serait difficile de trouver pour un ouvrage de philosophie un titre plus universaliste que *Tout homme est mon prochain*, publié par Charles De Koninck, premier doyen laïc de la Faculté de philosophie de l'Université Laval, quelques mois avant sa mort survenue à Rome en 1965. Il avait été invité à y agir comme expert au Concile Vatican II par le Cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec. Certaines des positions qui y sont défendues pourraient paraître, par leur mesure ou en raison des changements mêmes qu'elles ont contribué à provoquer, de peu d'intérêt pour le lecteur québécois d'aujourd'hui. Il n'empêche que, d'un point de vue simplement historique, l'ouvrage de Charles De Koninck regroupe certaines des pièces maîtresses de l'un des plus grands débats que le Québec ait connus en matière de pluralisme moral et religieux. Ce débat aura eu un impact comparable à celui d'aujourd'hui sur les «*accommodements raisonnables*» reliés aux différences culturelles et sur la place de la religion dans l'enseignement primaire du système public. Aussi, faut-il se réjouir de la décision des Presses de l'Université Laval de rééditer, dans le Tome II des *Œuvres de Charles De Koninck*, une version augmentée d'un document depuis trop longtemps épuisé.

Et si l’auteur nous plonge dans des débats qui, pour emprunter le beau titre des mémoires de Marcel Trudel, paraissent d’un «*autre siècle*¹», il faut lui savoir gré d’y affirmer des principes qui, eux, n’ont pas d’âge car ces principes ne cessent de nous interpeller aujourd’hui.

Au premier regard sur la table des matières, *Tout homme est mon prochain* se présente comme l’un de ces recueils classiques, sur un thème donné, des travaux d’un universitaire dont les premières parutions dans des périodiques spécialisés se seraient échelonnées sur de longues années (de 1943 à 1963 dans le cas qui nous intéresse). Mais ce déroulement trop simplement chronologique a quelque chose de trompeur : il ne laisse pas voir que le livre, pour l’essentiel, émerge des débats d’idées de la Révolution tranquille qui en ont suscité la parution. Car celle-ci répondait d’abord et avant tout à l’intérêt provoqué par le retentissement des interventions publiques, faites en 1962 et en 1963, par le professeur de Laval sur les questions de liberté des consciences et de laïcité de l’État. Et les écrits antérieurs insérés dans le recueil venaient simplement témoigner de ce que les positions les plus récentes de l’auteur, loin de s’ajuster à l’esprit d’un temps nouveau (comme on l’en aura accusé), s’inscrivaient dans une pleine continuité avec sa réflexion la plus ancienne dont il faut ici évoquer le contexte.

Le temps et les lieux de Charles De Koninck

C’est en 1934 que le Flamand Charles De Koninck, fort de la recommandation de ses maîtres de Louvain, est recruté (en même temps que Jacques de Monléon provenant, lui, de l’Institut catholique de Paris) par l’Université Laval qui entend ériger en Faculté son Institut supérieur de philosophie². Les deux Européens s’inscrivaient dans le courant de pensée thomiste

alors très dominant dans le monde catholique. Autrement, ils n'auraient pas été invités à se joindre au corps professoral de la toute nouvelle Faculté, composé sans eux exclusivement de clercs. Charles De Koninck accompagné de son épouse Zoé Decruidt, installa sa jeune famille à Québec, tandis que Jacques de Monléon dont la famille était restée à Paris voulut bien accepter d'enseigner désormais à Laval un semestre sur deux.

Mais 1934, c'est aussi l'année où l'archevêque de Québec, le cardinal Rodrigue Villeneuve, met à l'index le roman de Jean-Charles Harvey *Les demi-civilisés* contraignant son auteur à démissionner de son poste de rédacteur en chef du quotidien *Le Soleil* qui se voulait pourtant un journal libéral. Car ce qu'on appelait alors le Canada français, dominé par sa hiérarchie ecclésiastique, constituait, sur le plan moral et religieux, selon l'expression utilisée près de trente ans plus tard par Gérard Pelletier, une société fondamentalement soucieuse *d'unanimité*³.

Cependant, dès son arrivée à Laval, Charles De Koninck parvint à y amorcer un vent de renouveau, grâce d'abord à sa riche passion pour la philosophie de la science et la philosophie de la nature que tous ses auditeurs reconnaissent, avec son fils Thomas, comme «*son domaine de prédilection*». Très tôt, les étudiants de Charles De Koninck durent, en effet, se familiariser avec les notions nouvelles de relativité, de physique quantique ou indéterministe, de lois statistiques, de rapports entre les mathématiques et la philosophie ou avec les grands concepts de la théorie de l'évolution dont De Koninck se faisait le défenseur. Pour en savoir davantage sur ce sujet, il faut lire la présentation d'Yves Larochelle en tête du premier Tome de la présente édition des *Œuvres de Charles De Koninck*, portant sur la philosophie de la science et la philosophie de la nature.

Il ne faut pas sous-estimer l'influence de la société américaine et de sa richesse composite dans la genèse de la pensée de Charles De Koninck, né à Torhout, en Belgique, en 1906. C'est à Détroit où avaient émigré son père et sa mère, qu'il reçut sa formation primaire de 1914 à 1921. Et il y vécut à nouveau, en 1931 et 1932, au moment de la grande dépression, pendant ces années où il mûrissait sa thèse sur le physicien britannique Arthur Eddington. Nul doute que c'est aux Etats-Unis que le catholique Charles De Koninck s'est profondément acclimaté avec la diversité morale, religieuse et ethnique d'une société américaine qui laissait présager le monde à venir (en opposition avec l'homogénéité du Québec francophone, plus proche d'un ancien monde qui avait d'abord été le sien). L'un des chapitres de *Tout homme est mon prochain* consacré, dans un esprit de rapprochement, à l'évolution du protestantisme, en offre une bonne illustration. Ce texte, *Pour nos frères dans le Christ*, publié originellement en 1958, est dédié, comme tout l'ouvrage, au professeur David Carlton Williams, de l'Université de Toronto. Le titre du livre évoque, lui, l'éloge que De Koninck y fait de la volonté de compréhension, sans restrictions, de tout être humain, affirmée par le pape Jean XXIII.

Charles De Koninck qui n'a eu de cesse d'y être accueilli, tout au long de sa carrière, comme professeur et conférencier recherché, jouissait aux États-Unis d'une notoriété considérable. Cette notoriété explique qu'au cours de son premier décanat à Laval de 1939 à 1956, marqué par la seconde guerre mondiale et l'inaccessibilité des universités européennes, de nombreux Américains, venus des quatre coins des Etats-Unis, aient constitué une proportion très importante des étudiants de la Faculté de philosophie de Québec.

Tous ces Américains, issus généralement, mais pas toujours, de milieux catholiques, étaient appelés à apprendre le français pour être en mesure de suivre les cours de la faculté.

Certes, on leur facilitait la tâche. Car bien avant que McGill n'autorise les Québécois francophones à écrire leurs examens dans la langue de Molière, la majorité des thèses de doctorat en philosophie défendues à Québec sous Charles De Koninck avaient été rédigées dans la langue de Shakespeare⁴.

Avec Raymond Klibansky et avant Charles Taylor, Charles De Koninck aura ainsi fait partie de ce tout petit groupe de philosophes québécois dont la renommée peut se mesurer à l'échelle internationale. Les *Mélanges à la mémoire de Charles De Koninck* publiés en 1968 en témoignent éloquemment : les quatre cinquièmes des quelque quarante contributions scientifiques qui y sont présentées proviennent de l'extérieur du Québec.

La réputation de Charles De Koninck à l'étranger explique aussi que paraissent simultanément aujourd'hui, plus de quarante ans après sa mort, non seulement une édition en langue française, mais aussi une édition en langue anglaise de ses œuvres.

Il faut ici ajouter quelques mots sur les *Writings of Charles De Koninck* publiés par la University of Notre Dame Press. Le responsable de l'entreprise, Ralph McNerny, est justement, pour employer le surnom qu'on leur donnait au moment de leur retour aux États-Unis, l'un de ces «Lavalites» américains formés à Québec par Charles De Koninck. Après sa thèse de doctorat sur Kierkegaard, McNerny devient en 1954 professeur à Notre Dame dont il sera par la suite le directeur des *Medieval Studies* et, enfin, le directeur du *Jacques Maritain Center*. Sous l'impulsion de McNerny, le «Center» s'est doté d'un double de tous les documents et de tous les inédits contenus dans le riche Fonds Charles De Koninck des Archives de l'Université Laval, rendant possible cette édition américaine qui, avec la traduction de textes publiés d'abord en

français, regroupe un nombre important de textes écrits originalement en anglais par Charles De Koninck.

Charles De Koninck aura également eu l'honneur d'initier sur le bien commun la première grande controverse philosophique qui, à partir de Québec, suscitera de vigoureuses réactions aux États-Unis, en Europe et en Amérique latine.

La défense du bien commun et l'affrontement avec Maritain

C'est dans sa thèse sur Eddington que Charles De Koninck émet pour la première fois des réserves sur des écrits du philosophe thomiste qui était le plus en vue de son époque, Jacques Maritain, dont il critique notamment la compréhension de la théorie de la relativité. Cependant, ce texte de Charles De Koninck (publié pour la première fois dans l'édition McInerny), bien que connu de Maritain⁵, n'est pas ce qui entraînera l'affrontement entre les deux philosophes.

La convergence de certaines de leurs orientations tant philosophiques que politiques les avait plutôt amenés à entretenir d'épisodiques rapports de collaboration jusqu'au milieu de la seconde guerre mondiale. Jacques Maritain, réfugié à New York, était l'un des porte-parole les plus illustres de la France libre. De son côté, à l'Université Laval où fleurissait pourtant le pétainisme, De Koninck, avec le concours de son ami le littéraire Auguste Viatte, appuyait l'envoyée du Général De Gaulle, Élisabeth de Miribel, dans la mise sur pied du Centre de documentation de la France libre⁶. À l'occasion, De Koninck accueillait certains des meilleurs intellectuels français regroupés autour de Maritain à *L'École libre des Hautes Études* de New York⁷, comme le mathématicien Jacques Hadamard que les deux philosophes défendirent en

même temps d'une manière exemplaire contre les propos aussi antisémites qu'anonymes d'un universitaire montréalais rapportés dans *Le Devoir*⁸. Le premier chapitre de *Tout homme est mon prochain* intitulé *Contre l'antisémitisme* reproduit cette intervention de Charles De Koninck, qui parut à l'origine dans la *Semaine religieuse de Québec*.

La publication en 1943 du livre de Charles De Koninck *De la primauté du bien commun contre les personnalistes*⁹ mit, entre eux, le feu aux poudres. Car Charles De Koninck visait bel et bien dans ce livre, sans jamais le mentionner, Jacques Maritain qui, avec Emmanuel Mounier et la revue *Esprit*, était au cœur du mouvement personnaliste. La correspondance de Charles De Koninck ne permet plus aujourd'hui d'avoir des doutes sur ce point. De Koninck n'acceptait tout simplement pas la position défendue par Maritain, dans une série de conférences faites au Québec en février 1940¹⁰ voulant que *la personne fait partie de la société, mais de par sa fin surnaturelle lui est supérieure*. Une telle position lui semblait reposer sur un emboîtement inacceptable de simplifications, qu'il entreprend de critiquer les unes après les autres. L'argumentaire de Maritain reposait sur la distinction qu'il faisait entre « *individu* » et « *personne* » qui, à ses yeux, en raison du rapport direct de la personne à son Créateur, ne participaient pas de la même manière à la société. Cette distinction, Charles De Koninck avec Jacques de Monléon (qui avait été le suppléant de Jacques Maritain à l'Institut catholique de Paris), la jugeait infondée et dangereuse :

«... les prétendus personnalistes qui mettent la personne au-dessus du bien commun ne peuvent plus voir dans celui-ci le lien des personnes. Dès lors, ils remplacent ce lien par un autre, par une sordide fraternité qui unirait immédiatement les personnes entre elles : comme si chaque personne était un bien commun pour toutes les autres [...] Tel fut pourtant l'idéal de

Marx. Dans la dernière phase du communisme, chaque personne individuelle se sera substituée au bien commun¹¹.»

Charles De Koninck pense plutôt que le fondement de toute société est la recherche du bien commun : «*Le bien commun, et non pas la personne et la liberté*» étant «*le principe même de toute loi, de tout droit, de toute justice et de toute liberté, une erreur spéculative à son sujet entraîne fatalement les conséquences pratiques les plus exécrables*¹²». Pour Charles De Koninck, le bien commun inclut le bien des particuliers mais il le dépasse.

Jacques Maritain fut piqué au plus vif par la publication de *La primauté du bien commun*. Car Maritain avait au Québec une immense audience (alors bien supérieure à celle de Charles De Koninck, de vingt-quatre ans son cadet), comme le montrent les 120 pages de la bibliographie précédemment citée (à la note 8), sur les Maritain et le Québec que Yvan Lamonde et Cécile Facal ont publiée dans la revue *Mens*. Dans une lettre que Maritain, tout juste nommé ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, a adressée le 15 novembre 1945 au philosophe médiéviste Étienne Gilson, Charles De Koninck est même traité «*d'intégriste*»¹³.

Le qualificatif fait rétrospectivement sourire compte tenu de certaines autres positions soutenues alors par Maritain. En effet, qui était le plus intégriste, celui qui comme Maritain défendait à l'époque le concept de «*philosophie chrétienne*»¹⁴ ou ceux qui, comme Émile Bréhier et Charles De Koninck, (lui, sans cesser un seul instant de se vouloir catholique) soutenaient qu'il n'y a pas plus, au sens le plus strict des deux termes, de philosophie chrétienne que de mathématique chrétienne, la philosophie étant une discipline qui a son seul recours dans la raison humaine ?

Quatre petits textes de *Tout homme est mon prochain* résument la pensée de Charles De Koninck sur le rapport entre philosophie et théologie, notamment le chapitre *Philosophie et autorité*. Il y affirme clairement que : «... si la philosophie est considérée comme une science, abstraction faite des circonstances où elle est acquise [...] elle devient à ce moment aussi indépendante que les mathématiques ou quelque autre discipline intellectuelle¹⁵». Selon De Koninck, c'est le philosophe qui peut être chrétien et non la philosophie.¹⁶ Pour Charles De Koninck, la notion d'une philosophie morale qui, pour être «*adéquatement prise*» devrait être, comme le propose Maritain, «*subalternée*» à la théologie¹⁷, est, sur le plan philosophique, un total non-sens. Selon De Koninck, les instructions que l'Église adresse à ses fidèles «*concernant l'initiation à la philosophie sont d'ordre strictement prudentiel*¹⁸». En d'autres termes, elles n'ont de valeur sur le plan philosophique que dans la mesure où leur auteur fait aussi appel à des données et des arguments saisissables par la seule raison humaine indépendamment de toute révélation. Tout cela montre bien l'ampleur de l'écart entre les deux penseurs, bien avant que ne paraisse *La primauté* en 1943.

L'un des mérites de «*La primauté du bien commun contre les personnalistes*» aura été de forcer Maritain à clarifier ses vues jusque là éparses dans diverses conférences. C'est ainsi qu'il publie en 1946 avec *La personne et le bien commun*¹⁹ un essai dont le titre même évoque sa tentative d'établir une sorte d'équilibre idéal entre les deux notions. Il y propose une «*synthèse*» (où il ne fait référence qu'allusivement à Charles De Koninck) de ses «*positions sur un problème à propos duquel les malentendus, involontaires, on aime à le penser, n'ont pas manqué.*»

D'entrée de jeu, Maritain prend ses distances vis-à-vis certaines formes de personnalisme dont il reconnaît lui aussi le caractère excessif : *«Le XIX^e siècle a fait l'expérience des erreurs de l'individualisme, nous avons vu se développer par réaction une conception totalitaire ou exclusivement communautaire de la société. Pour réagir à la fois contre les erreurs totalitaires et les erreurs individualistes, il était naturel que l'on opposât la notion de personne humaine, engagée comme telle dans la société, à la fois à l'idée de l'État totalitaire et à l'idée de souveraineté de l'individu [...] Il n'y a pas une doctrine personnaliste, mais des aspirations personnalistes et une bonne douzaine de doctrines personnalistes, qui n'ont parfois en commun que le mot de personne, et dont certaines penchent plus ou moins vers l'une des erreurs contraires entre lesquelles elles se situent».*

Cependant, Maritain n'y revient en aucune manière sur sa distinction entre individu et personne qu'il tient à accuser, au contraire, bien davantage. Mais il est à noter que, soixante ans après la parution de *La Primauté*, divers penseurs pourtant proches de Maritain ont mis en cause certains aspects de cette distinction. Ainsi, Yves Floucat disait en mai 2000 à Toulouse :

«Parler d'un personnalisme thomiste» dans le concert de personnalismes qui sont moins des systèmes de pensée que des« phénomènes de réaction» n'est certes pas sans ambiguïté possible. Derrière cette appellation historiquement datée, se profile une opposition entre individu et personne qui n'est pas dépourvue d'une certaine valeur didactique dans l'ordre psycho-physiologique, sociologique ou même moral et politique, mais dont les fondements métaphysiques sont moins assurés, puisque de ce point de vue, la personne humaine n'est pas autre chose qu'un individu dont la nature est spirituelle et rationnelle²⁰.»

De même, dans ses *Principes d'anthropologie politique chez saint Thomas d'Aquin*, François Daguet écrit : «Les mots eux-mêmes risquent, dans l'usage que l'on en fait aujourd'hui, d'induire une conception faussée. On serait tenté de distinguer l'individuel du communautaire, mais la distinction entre individu et personne, on le verra, est inopérante chez saint Thomas. Et il n'est pas juste non plus d'opposer le personnel au communautaire puisque, en toute rigueur de termes, la personne a chez Thomas une dimension communautaire. C'est pourquoi on lui sera plus fidèle en recourant à sa propre terminologie et en distinguant le singulier – la personne considérée en elle-même du communautaire²¹.»

Dans les passages que l'on vient de citer, ces deux analystes de la pensée de saint Thomas sont, sur la question qui était la plus fondamentale aux yeux du philosophe de Laval, davantage en consonance, me semble-t-il, avec l'interprétation de Charles De Koninck qu'avec celle de Jacques Maritain.

Il serait impossible de rendre compte ici de toutes les péripéties à travers les années de la longue controverse déclenchée en 1943 par Charles De Koninck sur l'équilibre des rapports entre personne et bien commun qui a encore eu des échos en Sorbonne tout récemment. Cependant, notons qu'on lui doit la fondation en 1945, par le doyen de la Faculté de philosophie de Québec du «*Laval théologique et philosophique*». Selon Lionel Ponton qui en retrace l'histoire, en 2005, à l'occasion du soixantième anniversaire de la revue :

«La nouvelle revue avait pour but de satisfaire à un besoin immédiat et pressant éprouvé par Charles De Koninck de répondre à l'article dévastateur du Père I.T. Eschmann» «*In Defense of Jacques Maritain*» (publié par la prestigieuse revue américaine «*The Modern*

Schoolman» qui ne concédait à Charles De Koninck qu'une possibilité de réponse limitée et incertaine [...] Le texte intégral de la réponse au Père Eschmann parût dans le numéro 2 du volume 1 (1945) du LTP sous le titre «In Defence of Saint Thomas». A Reply to Father Eschmann's Attack on the Primacy of the Common Good» [...] qui comptait« plus de cent pages de grand format en petits caractères, auquel le «Laval théologique et philosophique», quelques mois après sa fondation, devait sa vocation internationale et sa renommée philosophique.²²»

Au lecteur intéressé à en savoir davantage, il faut recommander de lire les deux thèses universitaires les plus récentes sur le sujet. La première, de Michaël A. Smith, *Human Dignity and the Common Good in the Aristotelian-Thomistic Tradition*, s'efforce de dégager une complémentarité entre les propositions de Maritain et celles de De Koninck, sans réussir à convaincre tout à fait le lecteur attentif. Et la deuxième, une thèse d'histoire non encore publiée, rédigée par Florian Michel, qui délaisse entièrement le fond de la question philosophique pour esquisser plutôt une sorte de portrait socio-psychologique du rapport Maritain/De Koninck, plutôt à l'avantage du premier.⁽²³⁾ Et aussi, l'essai précité de Lionel Ponton qui montre comment tout ce débat n'était pas, comme certains l'auraient voulu, l'un de ces multiples conflits de personnalités entre universitaires de renom, mais provenait plutôt de leur vision vraiment différente de l'insertion de l'homme, et de l'homme chrétien, dans la société politique.

Cependant, le plus important n'est peut-être pas là ! Car il faut surtout se demander si Charles De Koninck, dans cette «déferlante personnaliste» dont il redoutait tant les suites n'aurait pas su apercevoir les signes annonciateurs de grands enjeux politiques d'aujourd'hui, voire, par la force d'une analyse toujours maintenue au plan seul des principes, en saisir certaines des plus importantes clefs .

Non, à la «tentation» du Grand État

Quelques années après *La Primauté*, Charles De Koninck a rédigé quatre petits essais reliés à la question du fédéralisme canadien qu'on peut lire dans le prolongement de ses thèses sur le bien commun. Ces analyses lui avaient été commandées par la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels mise sur pied au Québec par le gouvernement du premier ministre Duplessis auprès de laquelle Charles De Koninck, de même que François-Albert Angers, avaient été nommés experts. On ne s'arrêtera ici qu'à la première de ces études, *La Confédération rempart contre le Grand État* qui a le mérite, en 1953, de traiter la question du fédéralisme sous un angle quelque peu inusité.

D'après Charles De Koninck, la loi constitutionnelle de 1867, notamment en conférant aux provinces la responsabilité exclusive en matière d'éducation et en laissant au Québec la maîtrise de son code civil, lui donnait « *l'autonomie nécessaire à ce qui constitue la société politique* ». Par contre, le champ d'action attribué au Gouvernement fédéral lui suggère davantage le profil d'un « *Grand État* » dont le rôle est, tout au moins au moment de la mise en vigueur de la constitution, heureusement circonscrit par la place réservée aux provinces.

À l'instar du politologue français, Bertrand de Jouvenel, Charles De Koninck s'efforce, par ses réflexions, de remettre à l'ordre du jour une distinction majeure de la *Politique* d'Aristote. Bertrand de Jouvenel entendait s'en servir pour éclairer le partage à faire des pouvoirs dans la construction d'une Europe dont il se préoccupait depuis 1930. Charles De Koninck, lui, en avait

besoin pour mieux voir le champ de responsabilités que le Québec ne pourrait jamais aliéner à Ottawa sans cesser d'être une société politique.

Lisons d'abord Bertrand de Jouvenel ²⁴ :

«Les Grecs estimaient que la dignité de l'individu ne se trouve assurée que dans un petit État où chacun peut se faire écouter, où chacun est pris en considération. L'empire, disaient les Grecs, est le fait des barbares ; la cité, le fait des hommes civilisés».

«L'administration d'un État est nécessairement d'autant plus aveugle aux réalités individuelles que l'État est plus grand. Elle est plus inhumaine, plus géométrique, plus automatique.»

«Les vices du Grand État sont d'autant plus sensibles qu'il est plus centralisé et qu'il s'occupe de plus de choses.»

Et Charles De Koninck maintenant ²⁵:

... « du moment que nous parlons du bien commun de la société politique, il doit être un bien commun «opérable» par nous-mêmes, un bien à réaliser grâce à notre propre activité ».

«Pour être admissible, la souveraineté, dans l'ordre politique doit être relative».

«L'idéal du Grand État est avant tout «social» mais social sans être politique, voire social à la condition de n'être pas politique, de n'avoir pour fonction que d'administrer la production et la consommation.»

« Ce qui empêche le Grand État d'être une société politique, ce qui le rend inéluctablement despote, ce n'est pas simplement le fait que l'esprit humain est incapable de considérer les relations innombrables liant une grande quantité d'objets [...] Que l'homme soit par nature un animal politique, voilà une de ces nécessités que la liberté présuppose mais dont le Grand État ne peut tolérer que le nom. Le Grand État se heurte au passé, aux coutumes, à toutes sortes de contingences, qui ont formé les personnes, les peuples, et leur diversité. C'est cette matière si complexe, hétérogène, que sont les hommes, sujets aux passions les plus contraires jusque dans un seul et même individu, que le Grand État est contraint d'homogénéiser. Il ne saurait tolérer ce qui ne peut se mouler en « streamline » et sa condition de vie est de réussir à déraciner les peuples, à susciter dans les personnes le mépris des principes de leur être ».

Charles De Koninck pose ainsi le dilemme inéluctable de l'État fédéral, surtout lorsqu'il est composé de plusieurs nations. Certes, le partage initial des pouvoirs a permis au Québec de constituer une véritable société politique. Mais il entrevoyait que ce partage serait toujours menacé de n'être que provisoire, en raison de la tendance inhérente au Grand État naissant de s'en prendre à tous les pouvoirs autres que le sien. Ce dilemme, le philosophe peut tout au plus, selon lui, en avertir les hommes politiques qui, engagés dans l'action, seront les seuls à pouvoir le résoudre.

Selon Charles De Koninck, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a créé «une fédération entre des peuples très différents de nature, de culture, et de religion» qui acceptaient dans la poursuite de leurs intérêts communs, le caractère fondamental, sur le plan ethnique et culturel, d'une «hétérogénéité que le bon sens ne pouvait méconnaître²⁶». Le succès à terme de l'entreprise, voire sa viabilité, exigeait, tant dans l'une et l'autre de ses grandes composantes, une saine «intelligence de la patrie». De Koninck reprenait ici les termes de patrie et de «pietas» (piété) qu'utilisaient les moralistes romains, notamment Cicéron. Certes, le bien commun temporel qui est le but de l'État (recherché par les êtres humains aux prises avec les contingences de la vie) « ne s'infère pas purement et simplement des origines». Mais «s'il n'existe pas de relation strictement naturelle entre la patrie et la forme politique qui lui convient, du moins faut-il entre les deux une proportion de connaturalité ». [...] En d'autres termes, bien que la vie politique ne soit pas une simple excroissance de la nature, elle ne peut pas non plus être contraire à celle-ci [...] Un régime de vie en commun qui fait violence à la nature de ses sujets, fût-ce à ce qui est en eux une seconde nature, n'est certainement pas politique, mais se définit précisément comme despotique.²⁷»

Le fil conducteur de la pensée politique de Charles De Koninck, dès ses premiers essais, est l'attention portée aux diverses formes de la tentation totalitaire qui hante, de ses simplifications, l'esprit humain. D'abord, la tentation totalitaire de certains personnalismes qui poussent jusqu'à ses extrêmes limites la logique de l'affirmation de la personne. Puis, celle du roi philosophe de la *République* de Platon qui crée à priori des schémas politiques «contre nature» et «sous prétexte de libérer les individus [...] leur enlève tout, jusqu'au nom propre des personnes²⁸». Enfin, celle du Grand État naissant qui, poursuivant la même ligne de pensée que la *République* de Platon, entend faire table rase de toute société naturelle et entreprend de réduire

peu à peu, les unes après les autres, ces fonctions politiques qu'il ne maîtrise pas pour qu'elles deviennent de simples fonctions administratives.

On peut lire dans *Tout homme est mon prochain* le texte d'une conférence prononcée par Charles De Koninck, le 8 novembre 1963, au Palais Montcalm, devant les participants au 3^e Congrès des Affaires canadiennes (dont le plus illustre était, ce soir-là, René Lévesque, alors ministre vedette dans le cabinet du premier ministre Jean Lesage). Le soussigné avait transmis au philosophe le souhait des organisateurs du congrès de l'entendre traiter du rapport entre État et nation. Le professeur de Laval, pour des raisons qu'il explique dans les premiers paragraphes de son texte, choisît de traiter plutôt le thème de l'amour de la patrie et de la « *pietas* » qu'on lui doit. Il y réaffirme les positions prises en 1953, dans son essai sur la confédération, dont je viens de faire le résumé, tout en prenant soin, quarante-cinq ans avant une certaine décision du parlement fédéral, de remplacer le terme *peuples* par le terme *nations* : « *On parle assez couramment de la nation canadienne [...], il vaudrait mieux dire« les nations canadiennes*²⁹ ».

À l'époque, la prédilection de Charles De Koninck pour le mot piété m'avait frappé. N'avait-il pas donné à son ouvrage de théologie le plus important le titre de *La piété du fils* ? Il y a quelques mois, en parcourant, un à un, les dossiers du Fonds Charles De Koninck des Archives de l'Université Laval, je trouvai une raison encore plus forte de son attachement marqué pour le mot « *Pietas* » dans une chemise contenant quelques photos. Sur certaines d'entre elles, on voyait Charles, au tout début de la vingtaine, s'essayant au métier de sculpteur qu'il contemplât un temps avant de faire son choix définitif pour la philosophie. Et, parmi ses premières œuvres, une « *pieta* » à la manière de Michel-Ange, mais étrangement inversée. Car c'est le fils qui y console

dans ses bras sa mère morte. Or, ce fils au visage d'adolescent prématurément vieilli par le drame n'y ressemble en rien au Christ de nos icônes.

Quand on sait la tragédie que vécut le jeune Charles, à onze ans, ce jour où il revint à la maison pour y trouver sa mère morte avec, sur les genoux, sa sœur de deux ans miraculeusement épargnée par les coups de l'assassin, on comprend que le fils de cette « *pieta inversée* » est l'image même de la douleur indicible du jeune Charles d'alors. Pourrait-on penser que, des années après, le philosophe ne connaissait pas tout le poids des mots quand il écrivait à propos de la nation historique à laquelle un être humain appartient, que les liens d'origine « *sont principes de notre être, et nous ne pouvons les nier pas plus que nous ne saurions nous défaire de notre propre personne* » ? ³⁰

L'affirmation de la liberté des consciences et de la laïcité de l'État

C'est encore à son souci de la tentation totalitaire qu'on doit le dernier combat intellectuel, mené à terme, de Charles De Koninck en faveur, cette fois, de la liberté des consciences et de la laïcité de l'État.

Au tout début de 1962, Charles De Koninck avait accepté l'invitation de l'historien Marcel Trudel à répondre par écrit à un certain nombre de questions sur le premier sujet. Il était convenu entre les deux professeurs de Laval que les réponses seraient communiquées, le 31 mars, aux membres du mouvement laïque de langue française, à l'occasion de la fondation de leur section de Québec et ce, en l'absence de leur auteur retenu, ce jour-là, à Boston dans le cadre de

l'une de ses traditionnelles tournées de conférences aux U.S.A. dont le but principal était de subvenir aux besoins matériels de sa très nombreuse famille. Le texte intégral de l'entrevue parut d'abord dans *Le Devoir* du 2 avril 1962, mais ne fut pas reproduit dans la première édition de *Tout homme est mon prochain*. Nous en faisons un chapitre de la présente édition sous le titre que Charles De Koninck avait finalement choisi de lui donner : *Le respect de la personne des agnostiques*. En voici le passage le plus significatif :

Q. «Que pensez-vous du droit que réclament les agnostiques d'obtenir un enseignement non confessionnel aux frais de l'État ?

R. [...] *si les parents sont agnostiques, s'ils pensent que les enseignements religieux donnés dans les écoles sont nuisibles à l'idéal qu'ils conçoivent pour leurs enfants, s'ils croient sincèrement que dans une école confessionnelle, où l'on enseigne des disciplines neutres, leurs enfants seront exposés à des influences qu'ils jugent contraires à leur bien, il me semble qu'ils n'ont pas simplement le droit, mais le devoir de faire tout ce qu'ils peuvent, dans les limites de la loi, pour obtenir à leurs enfants, aux frais de la société civile, l'institution d'une école non confessionnelle. La liberté de religion implique la liberté de n'adhérer à aucune religion donnée».*

La franche déclaration de Charles De Koninck sur laquelle bien peu de gens trouveraient à redire aujourd'hui suscita une énorme levée de boucliers et le plus intense débat dans l'intelligentsia québécoise, comme en témoignent encore tant de textes des quotidiens, *L'Action catholique*, *Le Soleil*, *La Presse*, *Le Devoir*, *le Nouveau journal* et *The Gazette*, sans compter

ceux des périodiques *Maintenant*, *Relations*, *Cité libre*, *Perspectives sociales*, *La semaine religieuse de Québec*, les *Actes des semaines sociales du Canada*, *Le Carabin*, etc. . .

À Québec, le quotidien *L'Action catholique* mena une longue campagne de presse contre Charles De Koninck sous la conduite de deux de ses rédacteurs en chef, Louis-Philippe Roy et Lorenzo Paré, assistés par quelques hauts prélats (qui avaient été recteur ou doyen à Laval) et par divers universitaires auxquels s'ajoutèrent des escouades de petites plumes anonymes qui n'osaient signer les textes où ils dénonçaient De Koninck.

Pour l'essentiel, ces attaques finissaient toujours par mettre en cause la notion de «*droits*», notamment les «*droits des agnostiques*», à laquelle on voulait plutôt substituer l'idée d'une «*tolérance*» qu'on leur accorderait ou leur refuserait selon que cela serait jugé, ou non, opportun.

C'est de Montréal que vint, cependant, le contradicteur le plus lourd, en la personne de Louis Lachance, dominicain et doyen en exercice de la Faculté de philosophie de l'Université de Montréal, qui venait de publier aux Presses universitaires de France, un traité remarqué sur *Le droit et les droits de l'homme*³¹. En plus, le doyen Lachance avait choisi de contredire De Koninck devant les centaines de participants à la trente-huitième session des *Semaines sociales du Canada*, ce qui allait lui attirer la plus grande attention dans *Le Devoir* du 27 août 1962 dont voici un extrait du compte rendu :

«Le père Lachance a d'abord établi que l'enfant, dans la mesure même où il doit atteindre ses fins, a droit au bien moral et à la vérité sous toutes ses formes. Affirmer que l'enfant a droit à la vérité, c'est affirmer qu'il est ordonné au moins implicitement à Celui qui est la vérité

première. L'enfant est donc un être naturellement religieux et, comme tel, a droit à la religion (il ne faut pas confondre ici religion et foi)».

Notant que la nature livre dans toute son universalité l'inclination à la religion, le père Lachance poursuit : *«La nature ne transmet à l'enfant aucun système déterminé de croyances, de symboles et de rites : elle ne lui prépare aucune forme particulière de culte. Elle l'incline tout simplement à la religion en général, à la religion sans plus...»*

«On n'est pas libre de ne pas avoir de religion, mais on est libre d'opter pour celle que l'on préfère, continue-t-il. Et il nous semble impossible, en bonne philosophie, de soutenir que l'enfant n'a pas un droit naturel à l'éducation religieuse, encore qu'il est évident que la nature ne l'ordonne à aucune religion en particulier.»

«Il ne faudrait donc pas dire que la liberté de religion implique la liberté de n'adhérer à aucune religion donnée, mais plutôt qu'elle implique la liberté d'opter pour la religion de son choix, pourvu qu'elle n'implique aucune pratique aberrante.»

«Et puisque le droit naturel intéresse le pouvoir public, il faudrait penser que l'État outrepasserait son droit en imposant une religion particulière, surtout s'il s'agit de la religion chrétienne. En revanche, lui a le devoir de prendre toutes les mesures propres à favoriser la

*pratique religieuse, quelle qu'elle soit. L'impiété n'est pas plus le droit de l'État que celui des individus*³².»

Charles De Koninck répondit à tous ses contradicteurs en produisant, l'année qui suivit, quatre textes qui constituent le véritable cœur de *Tout homme est mon prochain*. Il s'agit de *La bénignité du chrétien* qui parut d'abord dans *Le Devoir* du 26 avril 1962. Puis vint, dans *Le Devoir* du 10 mai 1962 *État, liberté, tolérance, neutralité* auquel nous restituons dans la présente édition son titre original. *Droits et devoirs des parents en matière d'éducation*, une interview d'une trentaine de pages de Charles De Koninck par l'abbé Lorenzo Roy, secrétaire de la Faculté de théologie de l'Université Laval, parut dans *La semaine religieuse de Québec*, le 17 mai 1962. Enfin, *Ce qui est à César*, fut publié dans le numéro de janvier-février 1963 de la revue *Perspectives sociales*.

Je me permettrai d'ajouter ici quelques mots sur ce dernier texte puisque j'avais été impliqué dans sa préparation. En effet, à la demande des associations d'étudiants des facultés de Droit, de Lettres et de Philosophie de l'Université Laval, j'avais transmis à Charles De Koninck l'invitation de participer à un grand débat, le 27 février 1963, sur le thème de *La laïcité et l'État*. Les autres participants que nous avions invités étaient Jean-Charles Bonenfant, bibliothécaire du Parlement, à titre d'animateur, auquel s'ajoutaient trois autres conférenciers, à savoir Gérard Pelletier, rédacteur en chef de «*La Presse*», l'historien Marcel Trudel et le juriste Michel Pourcelet de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Nous avons pris le soin de faire enregistrer non seulement les exposés des quatre conférenciers, mais aussi les interventions nombreuses des auditeurs qui remplissaient la grande

salle du Palais Montcalm. Tous ces propos constituèrent un dossier de 40 pages (format Grand Larousse) que l'abbé Gérard Dion, directeur du Département de relations industrielles de l'Université Laval, a ensuite publié dans le numéro mentionné plus haut de sa revue, *Perspectives sociales*. Notre édition augmentée de *Tout homme est mon prochain* fait place, après le texte de la conférence *Ce qui est à César*, à un extrait du débat avec l'auditoire, incluant quelques questions adressées au philosophe et ses réactions.

Je citerai ici quelques passages de cette conférence où Charles De Koninck répond une fois de plus à l'ensemble de ses contradicteurs et détracteurs, sans oublier de rejeter la position du père Lachance dont la sortie avait été plus tardive.

«Le passage est facile à la tyrannie qui détruit la société politique comme telle. On peut se demander si la société civile chrétienne ne comportait pas des dangers semblables. Les derniers siècles incontestablement l'indiquent [...] Le Moyen Âge a connu de regrettables persécutions au moment où la société chrétienne parut être idéale.»

«Comme catholique, je vois dans la laïcité de l'État un pouvoir salutaire voué à réprimer les injustices de qui que ce soit.»

«Qui d'autre que la société civile pourrait protéger la liberté des consciences ?»

«Disons même que le respect de cette liberté et par conséquent des diversités confessionnelles et non-confessionnelles, est le signe d'une légitime et saine laïcité qui, pour les chrétiens, est un principe de doctrine. Il revient en effet à l'État de voir à ce que ceux qui

s'opposent en matière de religion le fassent non à l'intérieur de la vie politique mais au niveau de la religion ».

«Je crois que nul ne peut être forcé à se soumettre à l'autorité de l'Église comme telle, sans que ne soit compromise la dignité d'une foi librement acceptée».

Le rédacteur en chef de «*L'Action catholique*» Lorenzo Paré publia, dès le 1^{er} mars, un cinglant éditorial contre ce qu'il appelait «*la dernière offensive des laïcistes*». Les quatre interventions des conférenciers ne présentaient, selon lui, qu'un «*monologue à quatre voix*». *Dans quel but*» ajoutait-il, «*ce tintamarre autour de 6000 athées ou agnostiques au sein d'une population chrétienne de cinq millions, alors que les droits à la dissidence sont reconnus au Québec...*» ? Paré osa même reprocher à Charles De Koninck d'avoir transformé la religion en «*conte pour enfants*» parce qu'il avait évoqué la mémoire de sa mère, Marie Verplancke, pour expliquer les origines de sa foi chrétienne plutôt que les cinq preuves de l'existence de Dieu de saint Thomas d'Aquin...

Dans ce débat qui s'étendit encore sur des mois, les plus belles, les plus fortes plumes qui vinrent réitérer leur appui à Charles De Koninck et firent le plus bel éloge de son courage serein furent celles de deux grands éditorialistes québécois qui, il faut le souligner, s'avouaient profondément marqués par la pensée du philosophe personnaliste Jacques Maritain.

En effet, Gérard Pelletier, à *La Presse* et puis André Laurendeau au *Devoir* publièrent alors de véritables pièces d'anthologie qui en disent beaucoup, sur un Québec quelque peu différent de celui d'aujourd'hui.

Un philosophe à la mesure de notre temps

Beaucoup de choses ont changé depuis le début des années soixante. Comme le rappelle Alphonse-Marie Parent dans sa préface à la première édition du livre, *Tout homme est mon prochain* a été publié avant même que le Concile Vatican II promulgue, le 7 décembre 1965, «*le droit de la personne et des communautés à la liberté sociale et civile en matière religieuse*». Grâce au courage politique du premier ministre Lucien Bouchard et de la ministre de l'Éducation Pauline Marois, des modifications ont aussi été apportées depuis lors à nos textes constitutionnels afin d'en faire disparaître les clauses qui, au Québec, permettaient une discrimination dans l'enseignement public pour le bénéfice des catholiques et des protestants.

Cependant, Charles De Koninck se fait encore plus explicite que le Concile, car il reconnaît non seulement à l'homme le droit d'adhérer à la religion de son choix, mais il affirme aussi très clairement son droit de ne pas avoir de religion. Tout au long du livre, qu'il place à l'enseigne de la grande figure de Jean XXIII, De Koninck affirme que tout homme est son prochain et que cela, à ses yeux, exige de ne pas faire une seule exception, donc d'inclure nommément l'agnostique ou l'athée, égal en droit et en dignité. Le professeur de Laval affirmait les principes sur lesquels devait s'appuyer une société démocratique, avec concision, clarté, fermeté et rigueur, ce qui était essentiel dans les premières phases d'un débat appelé à connaître d'innombrables rebondissements. Ne serait-ce qu'à ce titre, ses propos méritent de retenir l'attention de ceux que ces questions intéressent en ces temps embrouillés de l'après rapport de

Gérard Bouchard et de Charles Taylor sur les accommodements raisonnables requis pour tenir compte de la diversité des pratiques culturelles et religieuses.³³

La mort prématurée de Charles De Koninck ne lui a pas permis d'être témoin du coup de force de 1982 qui, en imposant au Québec une constitution toujours non ratifiée par sa population ou son parlement, constitue la plus grave atteinte faite à ce jour à sa société politique.

Il est ironique de constater que c'est au nom même des droits de la personne que cette constitution autorise le micro-despotisme réglementaire des juges de la Cour suprême. Ainsi peuvent-ils par exemple décider du port, ou non, du kirpan, dans une simple école du Québec. Certes, on pourrait répondre que le Québec lui-même s'est doté, bien avant 1982, d'une Charte des droits qu'on a d'abord invoquée dans le cas précité. Mais cette Charte des droits n'enlève rien, elle, au caractère politique de sa société puisqu'elle demeure sous l'autorité de son parlement et qu'elle n'est pas figée dans un cadre constitutionnel auquel son auteur promettait mille ans de durée.

L'auteur de cette constitution, Pierre Elliott Trudeau, se réclamait de Jacques Maritain qui l'avait, disait-il, «*converti aux préceptes du personnalisme*». Il ancrerait dans le maritainisme son adhésion à la «*souveraineté de l'individu*» qui, d'après son biographe Richard Gwynn, constitue «*l'alpha et l'omega de la pensée de Trudeau*³⁴».

Grâce à Stephen Clarkson et Christina McCall, nous disposons aujourd'hui d'un récit plus que lyrique de cette conversion particulièrement opportune, aux lendemains d'une guerre

que Trudeau avait vécue de 1941 à 1944, en admirateur d'extrême droite de Charles Maurras, du Maréchal Pétain et du chef fasciste belge Léon DeGrelle³⁵⁾ :

«Bien des années plus tard, il [M. Trudeau] déclara publiquement que cette épiphanie «survenue à la fin de la vingtaine ou au début de la trentaine» était la chose la plus exaltante et la plus importante qui lui fût jamais arrivée – plus exaltante et plus importante que son mariage, que la naissance de ses fils, que l'aboutissement de la réforme constitutionnelle ou que tout autre événement majeur de sa carrière mouvementée. Ce qu'il avait vécu était en réalité une sorte de transfiguration spirituelle à l'occasion du passage critique de la trentaine : la découverte qu'il était une «personne à part entière [...] son propre juge et son propre maître». Trudeau qualifia cette expérience de reconnaissance et d'acceptation du «concept d'incarnation [...] défendu par les personnalistes». Bref, il s'était converti aux préceptes du personnalisme, une doctrine catholique radicale qui s'était imposée en France comme la principale rivale idéologique de l'existentialisme³⁶⁾.»

André Burelle, ancien conseiller politique de Trudeau, en même temps qu'adepte du personnalisme communautaire de Maritain, nous a montré dans un remarquable ouvrage sur le développement des positions politiques de l'ancien premier ministre, dont j'ai tiré la citation qui précède de Clarkson et McCall, comment Trudeau avait, notamment à partir de 1980, tiré sa vision du personnalisme maritainien qui, au départ, se voulait aussi communautaire, dans le sens d'un individualisme de plus en plus libéral. Mais, il est difficile de lire attentivement *La Primauté* sans comprendre que les risques d'une telle dérive s'annonçaient déjà dans l'étrange dichotomie de Maritain entre individu et personne. Car la distinction tend à conduire à une exaltation transfigurante de la personne appelée à s'abstraire de sa société politique première que

Trudeau aura, avec les années, me semble-t-il, reporté sur l'individu lui-même. Sa découverte du personnalisme n'avait-elle pas été vécue avec le zèle d'un converti repoussant ainsi dans le néant la gêne que lui avaient causée ses choix politiques passés, lesquels revenaient pourtant le hanter au moment de la montée de ce nouveau souverainisme qui avait une tout autre configuration ?

Ajoutons à cela une autre difficulté. Le biographe de Trudeau, Richard Gwyn, nous dit qu'il faut admirer en lui une sorte de *roi philosophe* à la manière platonicienne qui, dans sa gestion de l'État canadien, aurait tout simplement mis en œuvre les principes politiques déclinés dans ses essais d'après-guerre sur le fédéralisme.

Aux yeux de Gwyn, c'était là sans doute le plus bel éloge qu'on pouvait faire de Trudeau. Or, pour De Koninck (qui n'a pas connu Trudeau puisqu'il est mort avant son entrée en politique active), la notion même de «*roi philosophe* » serait plutôt annonciatrice de la faillite de l'acteur politique suprême. «*À mon avis, disait-il à Québec , en 1963, au Congrès des Affaires canadiennes, la République de Platon se trahit le plus manifestement par l'idée qu'elle dut être régie par des rois philosophes. L'histoire n'a que trop prouvé que les schémas politiques établis par les philosophes sont contre nature. Les institutions et les constitutions politiques sont le fait de la prudence politique et non pas de la science comme telle, pas même de la philosophie morale*³⁸».

D'après Charles De Koninck, la notion de roi philosophe est quelque peu contradictoire à cause de cette coupure que l'intelligence critique d'Aristote nous a appris à discerner entre l'ordre spéculatif et l'ordre pratique. Il en résulte que la manière de conduire un raisonnement,

selon qu'on est d'un côté ou de l'autre de cette frontière, s'avère différente parce que les premiers principes sur lesquels s'appuie le raisonnement, dans l'un et l'autre cas, ne sont pas les mêmes. Comme le rappelait Charles De Koninck aux membres de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, l'esprit humain devrait depuis ce temps avoir enfin compris qu'on ne peut résoudre les problèmes politiques concrets par la simple sujétion, sans autres ajustements, du pratique au spéculatif. On ne peut en éthique ou en politique procéder *ordine geometrico*.

Cela dit, le biographe de Trudeau, Richard Gwyn avait peut-être raison de voir en ce dernier la figure d'un homme qui se sera tout au moins rêvé un jour roi philosophe, comme le suggère, parmi bien d'autres textes, un passage particulièrement révélateur de l'avant-propos de son livre sur *Le Fédéralisme et la société canadienne-française* :

«Tous les statuts particuliers dont on a parlé jusqu'à présent, quelque soit leur contenu, posent en somme le problème de logique suivant : comment concevoir une constitution qui donnerait au Québec plus de pouvoirs qu'aux autres provinces, mais qui ne réduirait en rien l'influence des Québécois sur Ottawa ? Comment faire accepter aux citoyens des autres provinces qu'au niveau fédéral, ils auraient moins de pouvoirs sur les Québécois que ceux-ci en auraient sur eux ? Comment, par exemple, le gouvernement du Québec pourrait-il se donner des pouvoirs en politique étrangère que les autres gouvernements provinciaux ne posséderaient pas, sans que les Québécois n'acceptent de diminuer pour autant le rôle qu'ils jouent en politique étrangère au sein du gouvernement fédéral !³⁹»

Le rapprochement des lignes qui précèdent avec les passages déjà cités de *La Confédération rempart contre le Grand État*, montre la résurgence, à propos d'un dilemme politique concret, de

l'une des oppositions les plus radicales qu'on observe depuis plus de deux mille ans dans l'histoire de la philosophie politique. Car, ce que nous dit ici Trudeau, en le simplifiant à peine, c'est que le fonctionnement harmonieux de la mécanique constitutionnelle fédérale conçue par un législateur idéal exige que toutes les provinces aient les mêmes pouvoirs, ce qui exclut la notion d'un statut particulier pour le Québec, à fortiori son indépendance. Et ce que nous fait comprendre Charles De Koninck, sans le simplifier du tout, c'est qu'un tel raisonnement relève d'une logique platonicienne où le philosophe marche les pieds au plafond plutôt que sur le sol. Car, en fait, c'est à partir des sociétés particulières, de leur « *état social* », comme l'affirmait aussi Tocqueville, qu'on doit s'interroger sur le régime politique susceptible de leur convenir et non l'inverse.

* * * * *

Charles De Koninck dont l'œuvre porte en premier lieu sur la philosophie de la science appartient, en matière de philosophie politique, à cette grande tradition occidentale qu'inaugure Aristote dans sa critique de la *République* de Platon. Cette tradition est aussi celle de Montesquieu qui, au XVIII^e siècle, écrit *L'esprit des lois* sans jamais perdre de vue *La politique* d'Aristote. Et celle, au XIX^e siècle d'Alexis de Tocqueville qui analyse *La Démocratie en Amérique* à la lumière des écrits de Montesquieu. Celle enfin, du plus grand interprète de Tocqueville au XX^e siècle, Raymond Aron, qui n'aura de cesse de s'y faire aussi, comme Charles De Koninck du reste, le critique du communisme⁴⁰ comme celui des divagations politiques de Sartre.

Au cœur de cette tradition il y a cette observation fondamentale que les constitutions sont faites pour les peuples et non les peuples pour les constitutions !

Les grandes œuvres de cette tradition sont à l'antithèse de la recherche de «*l'émergence d'un homme abstrait*» qui, si l'on retient le titre de l'essai d'André- J. Bélanger, sur *Cité libre*, aurait défini l'horizon «*asociologique*» que Pierre Elliott Trudeau donnait à sa revue fondée en 1950. Ceux qui «*sortis de la coque nationaliste tentent de passer directement à l'humain, sans médiation de la culture* » écrit avec force le sociologue Fernand Dumont dans un texte qui vise directement l'aréopage de la revue, sont «*pour tâcher d'être une élite*» devenus des «*hommes de nulle part*⁴¹».

Dans cette tradition à laquelle s'est joint De Koninck, il est enfin de règle de ne pas transformer indûment une décision politique certes majeure, comme celle sur la souveraineté du Québec, en enjeu philosophique à dimension quasi planétaire. Eût-il vécu vingt ans de plus, nul doute que De Koninck se serait, j'en ai la plus profonde conviction, refusé à se prononcer, tout au moins en tant que philosophe, sur l'à propos du oui ou du non à la question posée aux citoyens du Québec lors du référendum de 1980.

En disciple fidèle d'Aristote⁴², il aurait rappelé, je crois, que cette question s'adressait d'abord et avant tout à la prudence du citoyen, cette vertu qui introduit en lui le souci intelligent autant de ses espoirs que de ses craintes, afin de l'orienter vers le bien commun de la société qui est la sienne, dans un monde fait d'irréductibles contingences qui échapperont toujours à l'inamovible perfection des plus beaux raisonnements géométriques ou métaphysiques.

JACQUES VALLÉE

Québec, le 6 juillet 2009

NOTES

- (1) Marcel Trudel, *Mémoires d'un autre siècle*, Boréal, 1987.
- (2) Jean Hamelin, *Histoire de l'Université Laval*, Les Presses de l'Université Laval, 1995, pp. 158 et seq.
- (3) Gérard Pelletier, *Feu l'unanimité*, Cité libre, 30 octobre 1960.
- (4) La liste des thèses dirigées à la Faculté de philosophie de l'Université Laval par Charles De Koninck est établie dans les *Mélanges à la mémoire de Charles De Koninck*, Les Presses de l'Université Laval, 1968, pp. 21-29. Sur les 47 thèses acceptées, 31 furent écrites en anglais.
- (5) Voir Florian Michel, *Jacques Maritain, Yves Simon, Correspondances CLD*, 2009.
- (6) Voir Auguste Viatte, *D'un monde à l'autre : journal d'un intellectuel jurassien au Québec 1939-1949*, Les Presses de l'Université Laval, l'Harmattan et les Éditions Communication Jurassienne et Européenne, TI 2001, TII 2004.
De même, il faut mentionner Éric Amyot, *Le Québec entre Pétain et De Gaulle*, Fides 1999, p.216, notamment pour une note d'Élisabeth de Miribel à son correspondant du ministère des Affaires extérieures du Canada au sujet de la position de Charles De Koninck, en faveur de la France libre.
- (7) Sur cette période de la vie intellectuelle française en Amérique, deux ouvrages récents sont à signaler :
Jeffrey MEHLMAN, *Émigrés à New York : les intellectuels français à Manhattan*, Albin Michel, 2005.
Emmanuelle LOYER, *Paris à New York : intellectuels et artistes français en exil 1940-1947*, Grasset 2005.
- (8) Le 7 juin 1943, en réponse à un article qui avait paru dans *Le Devoir*, le 6 avril 1943, et suscité dans le même journal des répliques de Jacques Maritain, les 3 et 22 mai 1943. La bibliographie de Yvan Lamonde et Cécile Facal, *Jacques et Raïssa Maritain au Québec et au Canada français*, publiée dans le volume VIII, numéro 1 de la Revue «*Mens*» est incontournable pour ceux qui veulent comprendre ces moments de l'histoire intellectuelle du Québec. .
- (9) *De la Primauté du bien commun contre les personnalistes*, Éditions de l'Université Laval et Fides, 1943.
- (10) Voir Yvan Lamonde et Cécile Facal, op. cit., pp. 215-216.
- (11) *La Primauté*, p. 73.
- (12) *La Primauté*, p. 79.

- (13) Étienne Gilson et Jacques Maritain, *Correspondance 1923-1971*, éditée et commentée par G ry Prouvost, Vrin, 1999, p. 141. Voir aussi «*Journet-Maritain, correspondance*» volume III,  ditions Saint-Augustin, pp. 373-374. Le philosophe thomiste fran ais Yves Simon, install  aux  tats-Unis, s' tait permis dans une lettre adress e au th ologien de Fribourg, Charles Journet, de voir dans «*son vieil ami Jacques de Monleon*» et dans «*l'illustre Charles De Koninck*» des «* nergum nes de l'Universit  Laval*» et des «*theological crackpots*». Et Journet, dans une lettre qu'il adresse, le 13 f vrier 1946,   Jacques Maritain, s'empresse de l'en informer. Cela montre bien l' moi caus  dans les cercles maritainiens par le d bat qu'avait enclench  «*La primaut *»
- (14) Jacques Maritain, *De la philosophie chr tienne*, Descl e de Brouwer, 1933.
- (15) «*Tout homme*, p. 143.
- (16) Op. cit., p. 144.
- (17) *De la philosophie chr tienne*, p. 142.
- (18) *Tout homme*, p. 147.
- (19) Jacques Maritain, *La personne et le bien commun*, Les  uvres compl tes, Volume IX,  ditions universitaires pp. 167-237.
- (20) Yves Floucat, *Enjeux et actualit  d'une approche thomiste de la personne*, Revue thomiste, 2000, p. 385. Yves Floucat qui a publi  plusieurs ouvrages sur Maritain est l'un des meilleurs analystes contemporains de sa pens e.
- (21) Fran ois Daguet, *Revue thomiste*, Janvier-Mars 2007, pp. 6-7.
- (22) Lionel Ponton, *Histoire et bilan du Laval th ologique et philosophique*, LTP, Octobre 2005, pp. 6-14.
- (23) Micha l A. Smith, *Human Dignity and the Common Good in the Aristotelian-thomistic Tradition*, The Edwyn Mellen Press, 1995.
- Florian Michel, *Un r seau d'intellectuels europ ens en Am rique du Nord, ann es 1920-1960*, Th se pour le doctorat en histoire,  cole pratique des Hautes  tudes. 2007.
- (24) Voir *La Conf d ration, rempart contre le Grand  tat*, Commission Royale d'enq te sur les probl mes constitutionnels, 1953, pp. 22, 16, 17 et 22 pour les citations de Bertrand de Jouvenel.
- (25) Voir *La Conf d ration*, pp. 23, 11, 26, et 18 pour les citations de Charles De Koninck.
- (26) *La Conf d ration*, p. 1.

- (27) *La Confédération*, p. 5.
 - (28) *La Confédération*, p. 7.
 - (29) *Tout homme*, p. 102.
 - (30) *Tout homme*, p. 106.
 - (31) Louis Lachance, *Le droit et les droits de l'homme*, Presses universitaires de France, 1959.
 - (32) Le texte intégral de la communication de Louis Lachance est reproduit dans les *Actes de la 38e session des Semaines sociales du Canada*.
 - (33) Gérard Bouchard et Charles Taylor, *Rapport de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*, Gouvernement du Québec, 2008.
 - (34) Richard Gwyn, *Le Prince*, Éditions France Amérique, 1981, p. 59.
- Voir aussi, Pierre Elliott Trudeau, *Mémoires politiques*, Éditions du Jour, 1993, p. 46.
- (35) Voir, dans le livre de Max et Monique Nemni, *Trudeau*, Tome I, *Les années de jeunesse 1919-1944*, Les Éditions de l'Homme, 2006, les deux chapitres sur *1942, l'année du maréchal* et sur *La Révolution nationale*, pp. 225-316.
 - (36) Pour ce texte de Stephen Clarkson et Christina McCall, j'utilise la traduction française donnée par André Burelle dans son *Pierre Elliott Trudeau, L'Intellectuel et le politique*, Fides 2005, p. 22.
 - (37) Voir le chapitre *Le roi philosophe*, pp. 51-65 du livre cité plus haut de Gwyn.
 - (38) *Tout homme*, p. 111.
 - (39) Pierre Elliott Trudeau, *Le fédéralisme et la société canadienne française*, Éditions HMH, 1967.
 - (40) Pour la liste des textes de Charles De Koninck sur le marxisme et le communisme, voir la bibliographie d'Armand Gagné dans les *Mélanges à la Mémoire de Charles De Koninck* cités dans la quatrième note.

Sur la parenté intellectuelle qui lie Aristote, Montesquieu et Tocqueville, voir Raymond Aron, *Les étapes de la pensée sociologique*, Gallimard, 1967. Il faut lire le chapitre consacré à Montesquieu, (pp. 25-76 de l'édition Tel Gallimard) et celui qui porte sur Tocqueville (pp. 221-272).

- (41) André J. Bélanger «*Ruptures et constantes : Quatre idéologies du Québec en éclatement : La Relève, La JEC, Cité Libre, Parti pris*» Hurtubise HMH, 1977. Pour l'essai sur *Cité Libre*, voir les pages 65-130 et plus particulièrement la page 102 sur le caractère «*asociologique*» des écrits de Trudeau et la page 117, pour la citation de Fernand Dumont.
- (42) Plusieurs auteurs ont fait observer récemment comment l'étude de saint Thomas a laissé émerger des disciples parfois bien distants les uns des autres. Il faut lire à ce sujet G  ry Prouvost *Thomas d'Aquin et les thomismes*, Cerf, 1996.
De m  me que Cessario Romanus, *Le thomisme et les thomistes*, Cerf, 1999.
Et surtout, de Ralph McNerny (le disciple de Charles De Koninck), *Aquinas*, Polity Press, 2004, qui pr  sente longuement trois de ces thomismes dont le *Aristotelian Thomism* que pratiquait De Koninck et qui affirme en conclusion (p.149) sur cette approche : «*By emphasizing the autonomy of philosophy – though of course for the believer philosophizing is never separate from his faith – it is better able to enter the wider philosophical marketplace. [...] It may be noted that theologians often complain that there has been a tendency to make Thomas into a pure philosopher and ignore the fact that he was by profession a theologian. The counter concern is also heard, that stressing Thomas as theologian has the unfortunate effect of estranging him from ongoing philosophizing*»,